

Projet de développement

2017

2020



Sommaire

Edito du président	3
Présentation du comité régional Canoë-kayak Provence Alpes Côte d'Azur	4
Nos valeurs	10
Nos orientations	11
Orientation n°1 : Fédérer et développer	12
Axe 1 : Notre Gouvernance : « Une gouvernance mieux partagée »	13
Axe 2 : « Des territoires acteurs de notre développement » : fédérer et développer nos clubs et nos structures.	17
Axe 3 : Nos Espaces Sites et itinéraires de navigation : contribuer à l'aménagement du territoire pour permettre l'accès de tous à l'eau, dans le respect des principes de sécurité et de développement durable	22
Axe 4 : « développer et gérer nos infrastructures et nos équipements », contribuer à l'aménagement du territoire.....	26
Axe 5 : Nos ressources financières : « Agir sur les leviers économiques directs et indirects pour conforter notre assise financière ».....	30
Orientation n°2 : Accueillir, Animer, Former.....	34
Axe 6 : Promouvoir l'attractivité du territoire par l'organisation d'évènements d'ampleur régionale à internationale.....	35
Axe 7 : Nos pratiquantes et nos pratiquants : « Le canoë-kayak une pratique pour tous »..	40
Axe 8 : Nos formations : «Former et professionnaliser».....	44
Orientation n°3 : Performer.....	49
Axe 9 : Le haut niveau : «La recherche de l'excellence et du haut niveau»	50

Edito du président

Le temps est venu pour moi et l'équipe du comité régional de Provence Alpes Côte d'Azur de vous présenter notre programme de développement pour l'olympiade 2017 - 2020.

Ce dernier a été construit en tenant compte du projet de notre fédération afin de construire l'avenir du kayak ensemble.

Même si chaque comité régional a ses spécificités, il nous est apparu intéressant et indispensable de construire notre projet sur le modèle de celui de notre fédération.

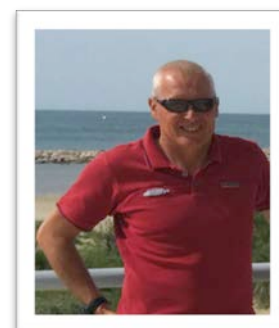
Il est donc composé des 3 orientations nationales :

- 1) Fédérer et développer
- 2) Accueillir animer et former
- 3) performer

Cependant pour chacune de ces actions, nous nous sommes attachés à faire quelques nuances dans leur contenu afin de répondre également aux exigences de notre région et à rester dans la continuité du travail déjà entrepris dans les projets antérieurs à cette olympiade.

Nous souhaitons ainsi que les actions que nous avons décidé d'entreprendre ensemble permettent à notre comité de nourrir les échanges et de nous donner un nouvel élan dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Bruno CARLIER



Présentation du comité régional Canoë-kayak Provence Alpes Côte d'Azur

Le « Comité régional de canoë-kayak Provence Alpes Côte d'Azur » (CRCK PACA) est une structure déconcentrée de la Fédération française de canoë-kayak. A ce titre, il est seul habilité à représenter la Fédération française de canoë-kayak sur son territoire.

Il a pour but, dans sa région de compétence, de promouvoir, d'enseigner, d'organiser, et de gérer la pratique du canoë, du kayak et de ses disciplines associées (activités sportives dérivées, utilisant la pagaie comme moyen de propulsion ou disciplines connexes se pratiquant dans le même milieu naturel et pour lesquelles la Fédération française de canoë kayak a reçu la délégation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative). A ce titre, il est chargé d'assurer les meilleures relations entre la Fédération française de canoë kayak et les membres affiliés, agréés et conventionnés de sa région ainsi qu'avec les partenaires institutionnels du niveau régional.

Il a également pour but de protéger le milieu aquatique et l'environnement nécessaire à sa pratique.

Avec 1500 km de rivières, 300 km de littoral et 40 plans d'eau accessibles, la région PACA est un territoire d'exception pour la pratique des activités du Canoë-kayak. Toutes les activités sont pratiquées sur le territoire : le Canoë (Eau calme/Rivière et Mer), le kayak (Eau calme/Rivière et Mer), la pirogue (Eau calme /Mer), le rafting, la nage en eau vive ...

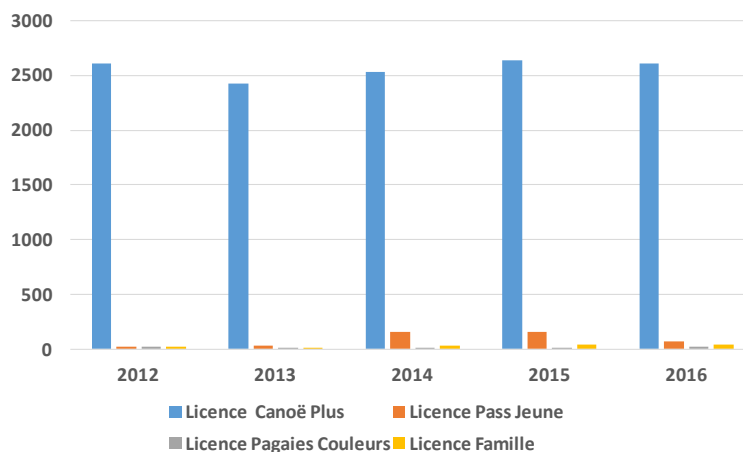
Le territoire est doté de 4 bassins de slalom semi-naturels, aménagés sur des rivières d'eau vive :

- × l'Argentière la Bessée, structure de niveau international (Hautes Alpes)
- × St Clément sur Durance, structure de niveau régional (Hautes Alpes)
- × Fontaine de Vaucluse, structure de niveau régional (Vaucluse)
- × Vinon sur Verdon, structure de niveau régional (Var)



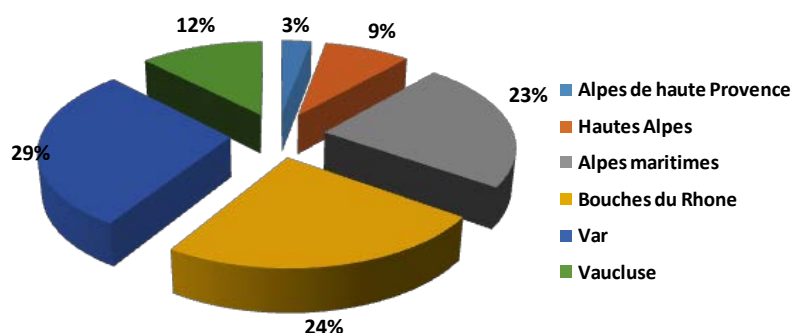
La richesse du milieu naturel de pratique, d'exception par sa diversité et sa préservation, a légitimé la région PACA, comme « un territoire de pratique du canoë-kayak ». Avec 420 000 journées de pratique annuelle et 102 entreprises professionnelles, la pratique touristique des activités du canoë-kayak génère un chiffre d'affaires annuel direct de 15,5 M€. En sus, PACA est un territoire d'évènements nationaux et internationaux : championnats de slalom olympique, championnats de descente, championnats de free style, championnats Océan racing et Va'a, rassemblements touristiques.

Le CRCK PACA représente 47 clubs répartis sur le territoire régional. En 2016, 2739 licences fédérales canoë-kayak ont été délivrées en région PACA. Ce chiffre présente un léger accroissement depuis la saison sportive de 2012.



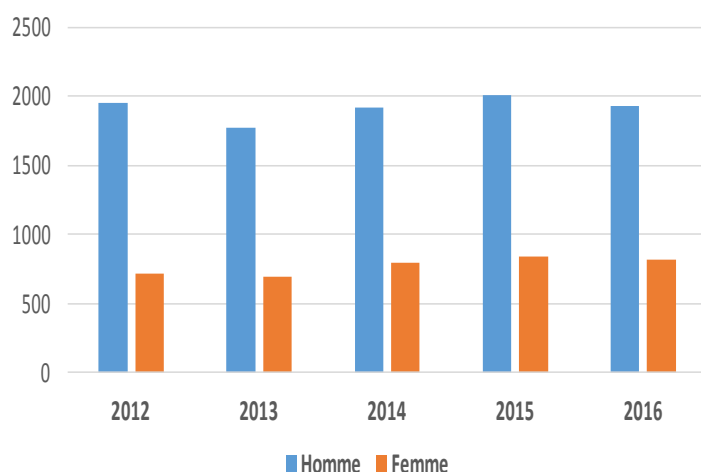
E **Evolution du nombre de licences FFCK délivrées en région PACA entre 2012 et 2016**

Le nombre de licencié est inégalement réparti à l'échelle de la région PACA. Le département du Var, avec 15 clubs, regroupe 790 adhérents en 2016. Suivi les départements des Bouches-du-Rhône (11 clubs regroupant 659 adhérents) et des Alpes-Maritimes (6 clubs regroupant 637 adhérents). Les départements du Vaucluse et des Hautes Alpes regroupent respectivement 4 et 5 clubs, comprenant respectivement 337 et 235 adhérents. Les Alpes-de-Haute-Provence est le département regroupant le moins de licenciés avec 3 clubs, regroupant 81 adhérents.



Répartition départementale des licences canoë-kayak délivrées en région PACA

Les adhérents des clubs de canoë-kayak sont principalement des hommes adultes. En 2016, les hommes représentaient 70% des licenciés canoë-kayak. Sport traditionnellement masculin,

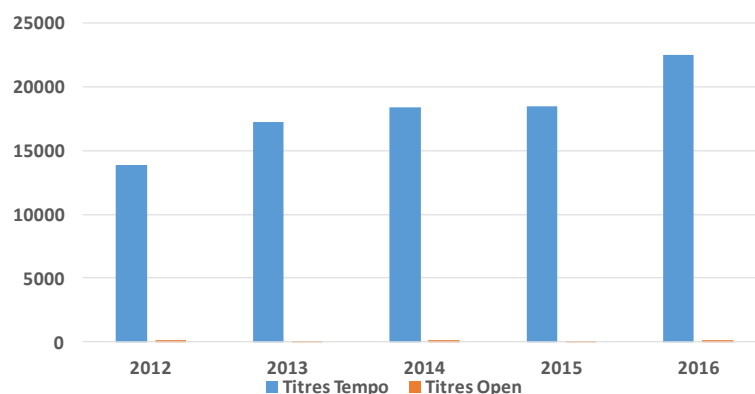


le canoë-kayak en région PACA se féminise lentement. Entre 2012 et 2016, la proportion de femmes licenciées a augmenté significativement (27% de femmes en 2012 contre 30% en 2016), représentant un accroissement de 100 pratiquantes. 77% des licenciés en 2016 étaient des adultes. Cette donnée est stable depuis 2012.

Répartition générée du nombre de licences FFCK délivrées en région PACA entre 2012 et 2016

En supplément des licences annuelles, les clubs FFCK peuvent délivrer des titres journaliers. Les titres permettent aux pratiquants occasionnels de participer aux activités fédérales de loisirs (Titres Tempo) ou compétitives (Titres Open). Les titres sont délivrés pour une pratique d'une journée. En 2016, 22646 titres FFCK ont été délivrés en région PACA. Ce chiffre démontre sans conteste de l'importance de la pratique du canoë-kayak en région PACA. En sus des 2739 pratiquants réguliers licenciés, 22646 journées de canoë-kayak ont été pratiquées dans les clubs par des pratiquants occasionnels.

Le nombre de titres délivrés en région PACA est en constante augmentation entre 2012 et 2016. Cette augmentation est majeure puisqu'elle représente un accroissement de 8615 titres délivrés en 4 années.



Evolution du nombre de titres FFCK délivrés en région PACA entre 2012 et 2016

Afin de remplir ses missions, au service des adhérents, des clubs et de l'activité, le CRCK PACA s'est structuré autour de bénévoles élus, soutenus par des professionnels salariés mettant en œuvre les actions définies par les élus.

Bureau

Président
Bruno CARLIER

Trésorier
Alain JEANTET

Secrétaire
J.C VIGUEUREUX

Vice Présidente
A.GERMAIN

Vice Trésorière
Christine PAILHON

Vice Président
M.BAUDRY



Comité directeur

BARKAT Denis
Calendrier compétition

BELLISSONT
Myriame

BRUNET Patricia
Membre

CLAVEYROLLE
J.Pierre

CORDIER Claude
Membre

ESCOUROU
Dominique

GACHE Charles
Membre

GUILLOT Inès
Membre

KREMER Dominique
Membre

LOUNIS Malik
Commission Free style

MERILLON Philippe
Commission CREF

OLRY Jean-Louis
Membre

RAMAGE Gilles
Médical

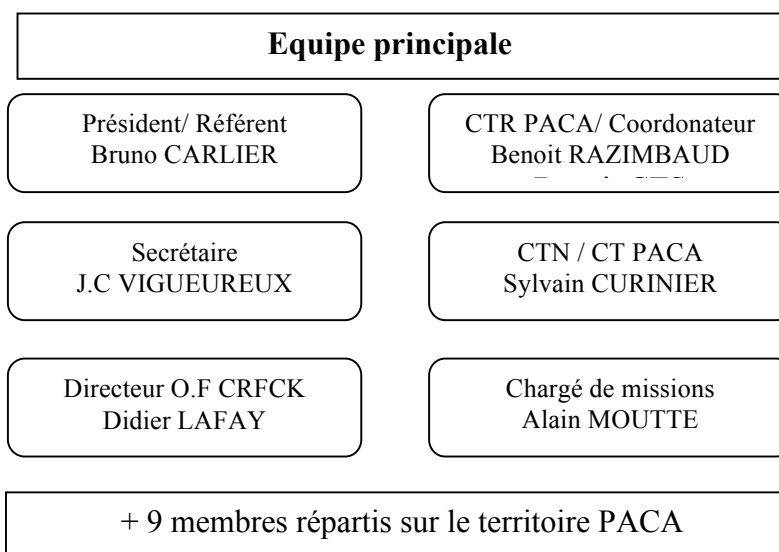
SCALBERT Marc
Commission sport

TEORE Gisèle
Santé

VIVIEN Emmanuel
Commission K Polo

La gestion des activités du CRCK PACA est pilotée par une équipe technique régionale. L'équipe technique régionale est un regroupement de bénévoles et de salariés. Elle a pour objet de coordonner les actions mises en œuvre sur le territoire dans le respect des lignes politiques définies par les élus.

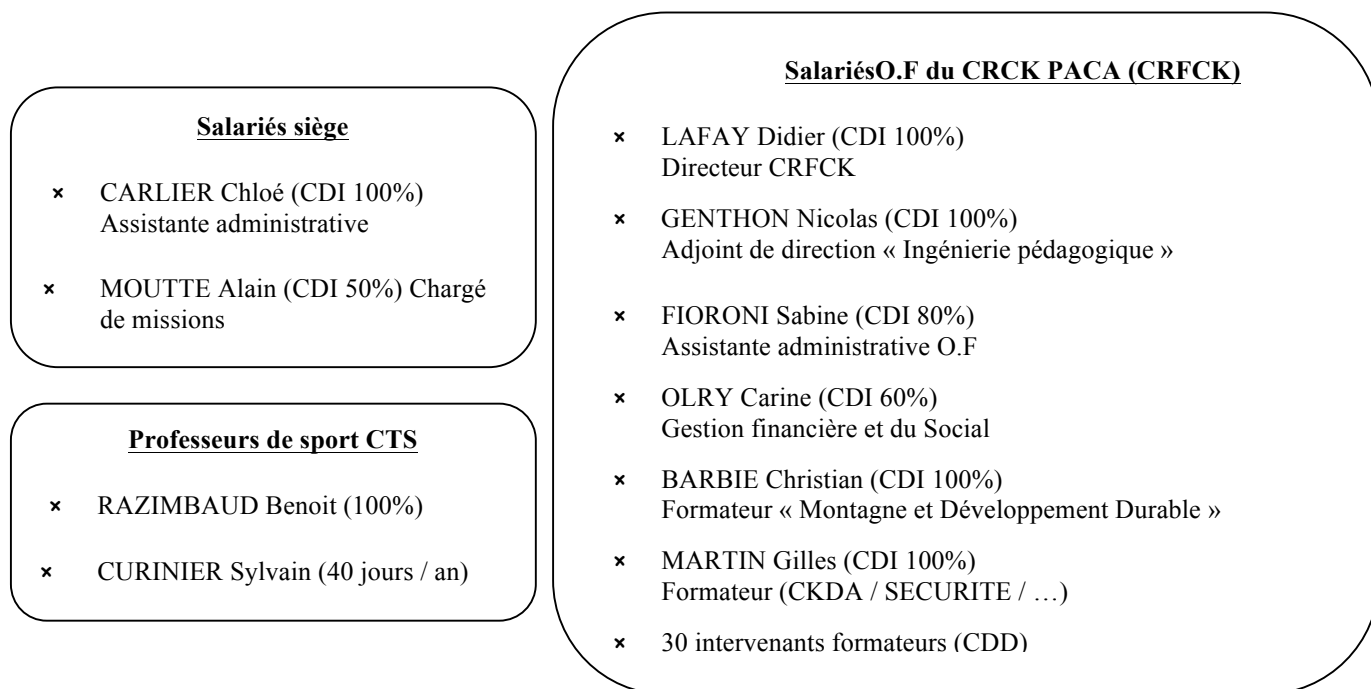
Equipe technique régionale



Organisation professionnelle du CRCK

Le CRCK est constitué de deux équipes de professionnels, réalisant des missions complémentaires au service de son projet de développement. La première équipe est composée d'agents d'états détachés du ministère de la jeunesse et des sports et de deux salariés, répondant aux missions sportives du siège. La seconde équipe est constituée de salariés du CRFCK organisme de formation du CRCK, travaillant sur les missions de formations professionnelles mises en œuvre.

Salariés



Nos valeurs

[L'engagement] désintéressé

[L'amitié, le plaisir partagé] dans un cadre associatif

La [solidarité]

[L'ouverture] vers les autres

**Le [respect] de soi, des autres, de notre environnement et
de nos sites de pratique,**


La [formation] et la transmission

**La [recherche de l'excellence] et du plus haut niveau de
pratique pour chacun(e)**

Nos orientations


ORIENTATION 1 : « FEDERER ET DEVELOPPER » :

Nos Clubs et nos structures, Nos sites, Nos territoires, Nos ressources

- 
- 1.1. **Notre gouvernance : « Une gouvernance mieux partagée »**
 - 1.2. **« Des territoires acteurs de notre développement » : fédérer et développer nos clubs et nos structures**
 - 1.3. **Nos Espaces Sites et itinéraires de navigation : contribuer à l'aménagement du territoire pour permettre l'accès de tous à l'eau, dans le respect des principes de sécurité et de développement durable**
 - 1.4. **« Développer et gérer nos infrastructures et nos équipements », contribuer à l'aménagement du territoire**
 - 1.5. **Nos ressources financières : « Agir sur les leviers économiques directs et indirects pour conforter notre assise financière »**

ORIENTATION 2 : « ACCUEILLIR, ANIMER ET FORMER » :

Le Grand Public, Nos pratiquant(e)s, Nos Pratiques, Nos Formations

- 
- 2.6. **Promouvoir l'attractivité du territoire par l'organisation d'évènements d'ampleur régionale à internationale**
 - 2.7. **Nos pratiquantes et nos pratiquants : « Le canoë-kayak une pratique pour tous »**
 - 2.8. **Nos formations : « Former et professionnaliser »**

ORIENTATION 3 : « PERFORMER » :

Le haut niveau, L'olympisme et le paralympisme, Le rayonnement fédéral

- 
- 2.9. **Le haut niveau : « La recherche de l'excellence et du haut niveau »**

ORIENTATION N°1

FEDERER & DEVELOPPER

**NOS CLUBS & STRUCTURES - NOS SITES - NOS
TERRITOIRES - NOS RESSOURCES**



Axe 1 : Notre Gouvernance : « Une gouvernance mieux partagée »

Constats

Nos forces

Le respect de la parité hommes/femmes est un souci permanent du comité. Elle est effective dans le bureau 2016-2017 et a été inscrite dans les statuts. Les femmes disposent de postes à responsabilité dans les instances et organisations du comité régional.

Le comité régional dispose de professionnels, dont un secrétariat pour la gestion des projets et affaires courantes.

Nos faiblesses

Des statuts en inadéquation avec les nouveaux statuts fédéraux.

Les commissions définies dans les statuts ont des difficultés de fonctionnement. Le nombre d'acteurs bénévoles est trop faible, multipliant les rôles des individus. Il est très difficile de réunir les bénévoles lors des commissions. Les bénévoles investis dans les commissions ont des difficultés à recueillir les retours des actions effectuées. Elles n'ont que très peu d'efficacité.

Le lien entre le comité régional et les départements des Alpes-Maritimes et du Var n'est pas effectif (ancien comité Côte d'Azur). Il est difficile de recueillir les actions et de coordonner l'action.

Les réunions de présidents de club et de comités départementaux sont peu effectives.



Les priorités

Maintenir la mobilisation des femmes dans la vie du CRCK. Malgré une proportion minoritaire des femmes parmi les licenciés du CRCK, les femmes sont particulièrement représentées au sein des instances gouvernantes. Cette réussite est liée à la politique menée durant l'olympiade 2012-2016, les actions spécifiques préalablement engagées doivent être maintenues.

Restructurer l'organisation administrative du comité régional. Du fait des changements de statuts de la FFCK, les statuts du CRCK sont obsolètes. Ils doivent être modifiés afin de concorder aux statuts de la FFCK et aux évolutions du code du sport dans le respect du droit associatif. Le règlement intérieur doit être modifié définissant les règles de fonctionnement des acteurs du CRCK.

Restructurer l'organigramme du CRCK afin de dynamiser son fonctionnement. Le fonctionnement en commission ayant démontré ses limites doit être repensé. Un nouvel organigramme doit être créé afin d'augmenter et de simplifier l'engagement des bénévoles dans leurs missions.

Améliorer la communication entre les différentes instances et acteurs du CRCK. L'amélioration de la communication doit être entendue comme un vecteur favorisant la cohésion, la cohérence des projets et l'engagement des parties prenantes. Elle doit être améliorée entre les instances et acteurs internes au comité régional : commissions, groupes projets, acteurs professionnels, acteurs élus et entre le comité régional et ses organes déconcentrés.

Coordonner la politique régionale pour le développement des activités du canoë-kayak. Le CRCK doit organiser la cohérence des projets politiques et des projets d'actions menés au niveau local, départemental et régional. Cette cohérence doit être co-construite avec ses organes déconcentrés.

Co-construire le projet politique et de développement du CRCK avec ses organes déconcentrés. Le CRCK doit investir l'ensemble des acteurs fédéraux dans la construction de son projet. Les organes déconcentrés, et notamment les comités départementaux, doivent être des sources de proposition pour l'évolution et la construction du projet régional en terme de développement des activités du canoë-kayak. En complément, les actions portées par les comités départementaux doivent être valorisées par le comité régional.

Favoriser le rôle de conseiller technique des acteurs du comité régional. Le potentiel professionnel du comité régional peut être optimisé au service des bénévoles, élus et organes déconcentrés. La lisibilité des missions des acteurs professionnels du siège peut être précisée, dans un objectif d'efficacité technique et budgétaire.

Les actions

Faire évoluer nos statuts dans le respect des statuts de la FFCK. La réécriture des statuts doit être engagée. Une vigilance aux dispositions fédérales et réglementaires doit être appliquée.

Indicateur : Les nouveaux statuts sont adoptés en assemblée générale

Corriger le règlement intérieur. Le règlement intérieur devra comporter l'ensemble des procédures de fonctionnement interne du comité régional.

Indicateur : Le règlement intérieur est adopté en comité de direction

Effectuer un diagnostic des besoins des clubs et comités départementaux. Le diagnostic vise à créer un lien entre les besoins des structures et le projet du CRCK, afin de créer une politique régionale cohérente en terme de développement des activités du canoë-kayak. Ce diagnostic permettra la création de groupes projets en adéquation avec les besoins identifiés. Ce diagnostic sera effectué lors des rencontres clubs/comités départementaux/comité régional et lors de visites au sein des clubs. Les actions portées par les organes déconcentrés du CRCK seront centralisées par le secrétariat du CRCK afin d'être valorisées.

Indicateur : Nombre de clubs représentés lors des rencontres régionales. Nombre de visites effectuées.

Supprimer les commissions, les transformer en groupe de projet. Un groupe projet est constitué de regroupement de bénévoles et d'un professionnel soutenant le travail des bénévoles. Les groupes projets travaillent autour de thèmes ciblés, avec objectif de production concrète. Ils disposent d'une autonomie dans leur progression en lien avec les directives votées en comité de direction. Le professionnel présent au sein des groupes projets, dispose d'une mission de conseiller technique. Il coordonne les actions, et anime des sessions de formation interne selon les besoins. Les groupes projets se réunissent plusieurs fois par an. La charge de travail est répartie au sein de ses membres. Ils débouchent par une production concrète et la production d'un compte rendu, transmis à la secrétaire du comité régional. Les thématiques traitées par les groupes projets doivent être la réminiscence des besoins extraits des regroupements des bénévoles, des clubs et/ou des regroupements d'instances dirigeantes. Exemples de groupes projets pouvant être créés : « Equipe de gestion de course », « Accessibilité au haut niveau », « Promotion, développement, économie des activités », « Organisation des événements », etc....

Indicateurs : Les groupes projets sont définis dans le règlement intérieur. Les actions définies pour les groupes projets sont réalisées, les bilans sont mutualisés.

Améliorer la méthode de mutualisation des informations. Toute action réalisée par le comité, par un bénévole ou un professionnel, doit être suivie d'un compte rendu. Le planning des actions des acteurs du comité doit être suivi par la secrétaire. Elle organise la mutualisation des comptes rendus. Les comptes rendus détaillés doivent être accessibles par chaque membre des groupes projets et élus du CRCK. Les informations pertinentes doivent être accessibles par les organes déconcentrés.

Indicateurs : L'agenda des actions du comité est à jour. Les comptes rendus sont accessibles.

Maintenir la participation des femmes dans l'action du CRCK PACA. La mobilisation des femmes dans l'action du CRCK sera créée par le maintien du séminaire femme organisé chaque année et le respect des statuts en terme de parité dans les instances dirigeantes.

Indicateurs : Nombre de femmes dans les instances dirigeantes. Nombre de femmes présentées aux rencontres annuelles. Propositions issues des rencontres annuelles.



Axe2: « Des territoires acteurs de notre développement » : fédérer et développer nos clubs et nos structures.

Constats

Nos forces

Les territoires de Côte d'Azur et de la Provence sont très bien représentés par une multitude de clubs et des comités départementaux très actifs.

Les clubs disposent d'une activité dynamique et ont développé des activités leur permettant de sécuriser leurs ressources propres.

Les bénévoles sont nombreux et mobiles sur le territoire PACA, afin de soutenir les différentes structures des comités.

Nos faiblesses

Les territoires Alpains disposent de peu de clubs répartis sur un territoire géographique large.

Le comité départemental des Alpes de Haute Provence est peu actif du fait du faible nombre de clubs.

Le fonctionnement administratif et opérationnel des clubs n'est pas toujours en raccord à la réglementation en vigueur.



Les priorités

Maintenir un haut niveau de mobilisation des énergies et des compétences bénévoles. La présence des bénévoles est un atout majeur du fonctionnement fédéral. Les bénévoles doivent être assistés, aidés et valorisés dans leurs missions. Co-construction de projet, soutien technique, action cohésive et moment fort de valorisation doivent être envisagés.

Renforcer le rôle des territoires dans l'organisation fédérale, la légitimité des présidents de CDCK et de clubs et leur force de proposition. Les élus fédéraux doivent être entendus et pris en compte dans une démarche de co-construction du projet régional. Les actions locales doivent être valorisées par le CRCK.

Améliorer l'offre et les conditions d'accueil dans les structures fédérales. L'objectif est d'aider les clubs ayant amorcé une démarche de formalisation d'un projet de développement à le finaliser. Il reste toujours quelques clubs qui n'ont pas accompli cette démarche. Il nous appartient de les accompagner dans cette démarche en leur proposant la trame fédérale Eden club. La labellisation Ecole Française de Canoë-kayak est un outil au service de la qualité des activités, elle doit être valorisée.

Accompagner les clubs dans l'organisation de leur fonctionnement dans le respect des statuts et des obligations légales. Le cadrage administratif et matériel des activités doit être considéré comme un garant de la qualité des actions et une protection juridique des activités des clubs. L'objectif est d'accompagner les structures clubs à la réécriture de leurs documents internes de fonctionnement et de gestion et à l'aménagement de leur fonctionnement.

Redynamiser le tissu associatif dans les départements des Hautes Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Une réflexion de fusion des comités départementaux des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence doit être engagée. Un projet de création d'un comité territorial alpin, regroupant les deux comités départementaux doit être proposé aux structures concernées. Ce comité territorial permettra une mutualisation des forces sur des territoires ne représentant que peu de clubs.



Les actions

Rendre disponible les informations relatives à la gestion des clubs et comités départementaux. Par l'intermédiaire de la secrétaire du CRCK et du site internet, les clubs doivent disposer d'une base d'outils leur permettant de comprendre les contraintes administratives et réglementaires applicables et de créer leurs outils de gestion. Ces outils doivent être compréhensibles et utilisables par les bénévoles élus.

Indicateurs : Base de données des outils fédéraux à jour et complète. Nombre de téléchargement de fiches techniques et outils sur le site du CRCK. Nombre de documents transmis aux clubs.

Nommer des cadres professionnels dévolus au service et à l'accompagnement des clubs et comités départementaux. Selon les besoins identifiés lors des visites de clubs, des rencontres clubs/comités et lors des réunions des instances dirigeantes, le CRCK mandate un chargé de mission « conseiller technique clubs, comités départementaux ». Les missions de conseils devront être identifiées selon des thématiques définies. Elles devront être communiquées aux clubs et comités départementaux, en précisant le nom et les missions du professionnel. Les conseillers techniques pourront effectuer une assistance, un conseil à distance ou in situ selon les besoins. Toutes les demandes devront être centralisées par le secrétariat du comité.

Indicateurs : Inscription des missions de « conseiller technique club » dans les fiches de poste des salariés concernés. Nombre de sollicitations des conseillers techniques. Evolution des problématiques clubs et comités départementaux.

Accompagner les clubs dans leur démarche de construction de projets clubs et de labellisation Ecole Française de Canoë-Kayak (EFCK). Le CRCK missionne un technicien qui accompagnera les clubs pour l'écriture de leurs projets clubs, pour cela l'outil « Eden club », proposé par la FFCK sera utilisé. Les 41 critères de labellisation Ecole Française de canoë-kayak seront étudiés lors des accompagnements. Pour les clubs éligibles à la labellisation, un accompagnement personnalisé pour la labellisation EFCK sera proposé. La secrétaire du comité régional mettra à jour l'ensemble des documents nécessaires aux clubs et réorientera les clubs vers le conseiller technique adéquat en fonction des besoins identifiés.

Indicateurs : Les documents techniques clubs sont disponibles sur le site du CRCK. Nombre de clubs inscrits dans la base Eden Club. Nombre de clubs labélisés EFCK.



Accompagner les clubs pour organiser la gestion du matériel et des EPI dans le respect de la loi et des règles de sécurité. Le CRCK missionne un technicien qui accompagnera les clubs pour la mise aux normes de leur mode de gestion des EPI. Les clubs doivent être formés aux modalités de gestion réglementaires et aux outils de mise en œuvre.

Indicateurs : Cahier de gestion des EPI présent dans les clubs. Contrôles annuels effectués. Respect des normes d'usages des matériels techniques.

Accompagner les clubs pour le respect des dispositions légales relatives à l'accueil de publics mineurs. Le CRCK missionne un technicien qui accompagnera les clubs pour leur permettre d'accueillir des groupes de mineurs, dans le respect des dispositions légales. Une formation aux clubs relative à l'encadrement et à l'accueil des publics mineurs doit être envisagée. Des solutions techniques relatives au matériel, locaux et encadrement devront être trouvées en fonction des réalités locales.

Indicateurs : Evolution des modes d'accueil dans le respect des dispositions réglementaires.

Accompagner les clubs ayant des pôles d'activités lucratifs à organiser leur activité dans le respect du droit associatif. Le CRCK missionne un technicien qui accompagnera les clubs pour leur permettre d'organiser leur fonctionnement administratif et opérationnel dans le respect des dispositions du droit associatif. Son objectif sera de permettre aux clubs de développer leurs ressources propres dans le respect du cadre réglementaire.

Indicateurs : Evolution des modes d'accueil dans le respect des dispositions réglementaires.



Soutenir le développement des activités de kayak polo naissantes au sein du CRCK PACA. Le kayak polo est une nouvelle activité représentée au sein du comité régional. Le projet d'équipe locale et de championnat régional doit être soutenu par le comité. Un soutien technique et matériel pourra être apporté.

Indicateurs : Nombre d'équipes de kayak polo. Mise en œuvre annuelle du championnat régional.

Organiser chaque année des rencontres régionales clubs – comités départementaux – membres actifs – organisateurs d'évènements. Ces rencontres visent à réunir l'ensemble des acteurs de la région PACA, durant une journée, afin d'informer les parties prenantes des actualités sportives, des actualités réglementaires et faire remonter les besoins locaux. Les besoins pourront émerger des groupes projets.

Indicateurs : Nombre de participants. Nombre de clubs représentés. Répartition régionale de la représentation. Nombre de groupes projets créés.

Proposer une démarche de fusion des comités départementaux des Hautes Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Une consultation doit être envisagée auprès des deux comités départementaux. Cette consultation vise à faire comprendre les enjeux et avantages d'une fusion, à réunir les comités concernés sur un projet de développement commun respectant les particularités des deux départements, à construire un projet politique commun, base de la démarche technico-administrative de fusion.

Indicateurs : Réalisation des consultations. Adhésion des comités départementaux dans la démarche. Création d'un comité territorial Alpin.



Axe 3 : Nos Espaces Sites et itinéraires de navigation : contribuer à l'aménagement du territoire pour permettre l'accès de tous à l'eau, dans le respect des principes de sécurité et de développement durable

Constats

Nos forces

Le patrimoine nautique du territoire PACA est exceptionnellement riche par le nombre de parcours et leur diversité en mer, en lac et rivières. Il est le plus riche d'Europe.

Le travail réalisé durant les précédentes olympiades par les acteurs du CRCK a légitimé son rôle et sa place dans le suivi espaces sites et itinéraires de navigation.

La relation avec les organismes de protection de l'environnement est positive pour le développement du canoë-kayak, activité à impact modéré sur les milieux.

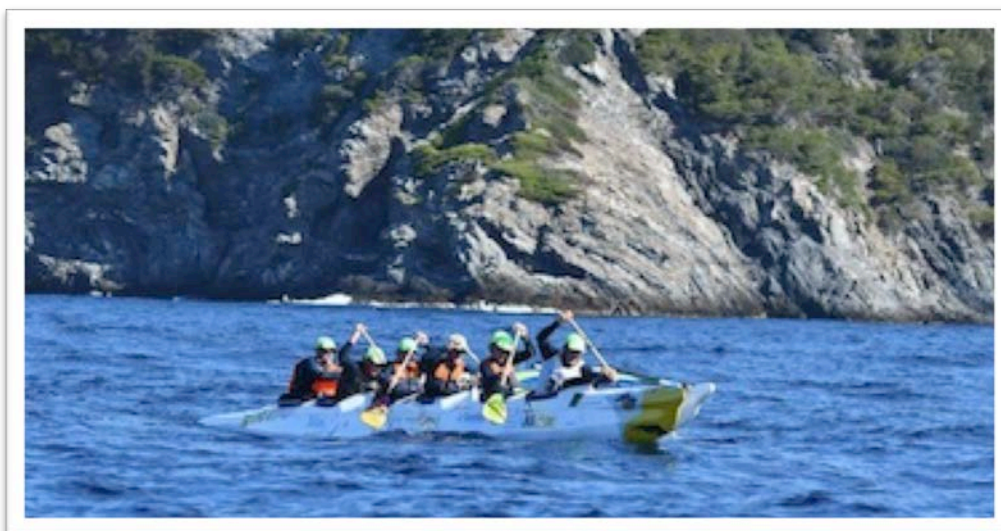
La richesse naturelle du territoire PACA est un enjeu touristique majeur, légitimant le travail sur les espaces sites et itinéraires.

Nos faiblesses

La multitude des parcours et la géographie régionale rendent le suivi très complexe.

La multitude des acteurs concernés par la gestion de l'eau rend le suivi lourd et complexe.

Trop peu d'acteurs se partagent une très lourde charge de suivi de l'ensemble des espaces, sites et itinéraires de navigation.



Les priorités

Veiller à garantir l'accès à l'eau intérieure et littorale. Le CRCK œuvre pour être force de proposition en matière de gestion des activités du CK sur les territoires sensibles.

Identifier les impacts potentiels de nos pratiques et cibler des pistes d'amélioration adaptées. En collaboration avec les instances en charge de gérer l'eau et des territoires sensibles, le CRCK contribue à la définition de plan d'organisation et de développement de la pratique adapté à chaque site ou parcours.

Faire respecter le Code du Sport et le Code de l'Environnement. Le CRCK œuvre pour que les autorités préfectorales ne prennent pas des dispositions discriminatoires et/ou contraires à la réglementation en vigueur (Le sport est un droit...).

Aménager les principaux parcours de navigation pour améliorer les conditions de sécurité, mieux gérer les flux de pratiquants et définir les conditions d'une pratique respectueuse de l'environnement. Le CRCK œuvre auprès des collectivités locales, des DDT(M) et des Préfectures pour aménager les accès à l'eau, les obstacles à la navigation et concevoir une signalétique adaptée.

Reconquérir les parcours « perdus » en exploitant la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). L'augmentation des débits réservés en aval des ouvrages hydro-électriques et le renouvellement progressif des concessions d'exploitation des ouvrages sont des opportunités pour faire prendre en compte nos activités par les exploitants.

Organiser la veille (dangers) et signaler les pollutions (santé) dans le cadre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Le CRCK assure une fonction de vigie permanente au fil de l'eau et de conseil auprès des autorités compétentes.

Favoriser le dialogue et la conciliation des usagers. Le CRCK organise des rencontres avec les acteurs issus du monde associatif et professionnel sur les principaux sites à forte activité et/ou sensibles sur le plan environnemental et de fréquentation.

Rappeler les règles de sécurité en cas d'évènement climatique particulier. Le CRCK a mis en place un système d'alerte en cas de crue ou de danger particulier pour informer son réseau de structures fédérales ainsi que l'ensemble des opérateurs.



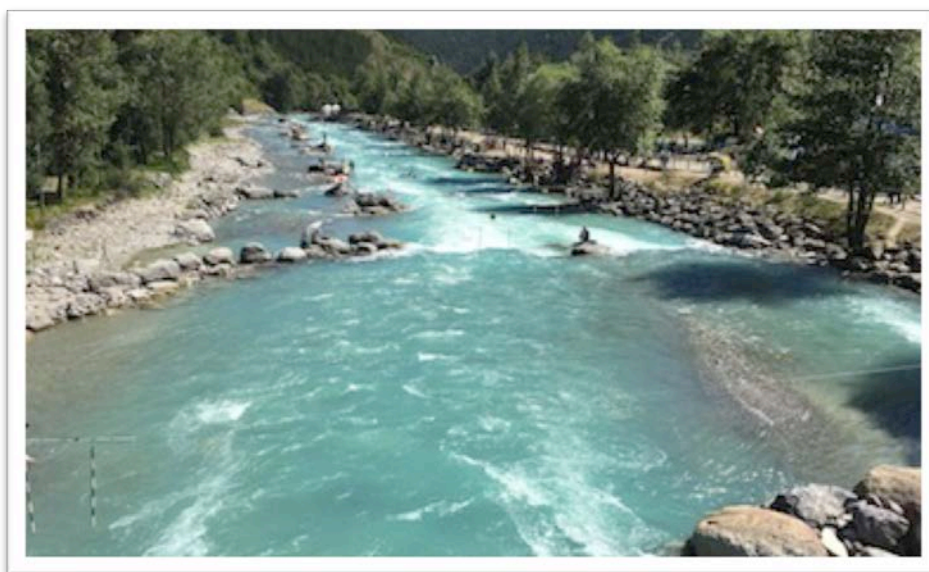
Les actions

Participer aux instances relatives à la protection de l'environnement, à la gestion de l'eau. Pour chaque territoire référencé, le CRCK va former et nommer des référents « espaces, sites et itinéraires de navigation » ayant pour charge de suivre les dossiers relatifs à l'accès à l'eau dans un territoire concerné. Ce travail débouchera sur une carte régionale reliant les parcours, les instances concernées par les accès à l'eau et définissant le cadre fédéral référent de la zone et des projets concernés. Les bénévoles élus seront les acteurs de ce travail, ils seront assistés par des cadres techniques spécialistes des questions relatives aux accès à l'eau. Le secrétariat mutualisera les informations. Les bénévoles seront présents au sein des commissions des instances concernées par l'accès à l'eau : Agence de l'eau Durance – Méditerranée, Façade Maritime Méditerranée, CDESI des 6 départements, SAGE des 6 départements, Commissions géographiques de l'Agence de l'eau RMC, CLE des communes concernées par l'activité, Syndicat de la Durance, Syndicat mixte des Sorgues, Syndicat des canaux Istres-Entressen, Parc National de Port Cros, Parc National des Calanques, Parc National des Ecrins, Natura 2000, Conservatoire du Littoral, Agglomération de communes.

Indicateurs : Animation de la carte régionale des parcours. Election d'un référent bénévole par zone concernée. Participation aux réunions des instances.

Mutualiser l'information et les dossiers sur le thème de l'accès à l'eau. Le secrétariat du comité régional est en charge du suivi de l'agenda des réunions portant sur les problématiques d'accès à l'eau. A l'issue des réunions, les acteurs feront remonter un bilan à destination du secrétariat, qui organisera le suivi des bilans par site de navigation. Ces bilans seront accessibles par l'ensemble des acteurs du comité régional concernés par ces problématiques.

Indicateurs : Agenda mutualisé suivi par le secrétariat. Envoi des bilans de réunion. Mutualisation des bilans.



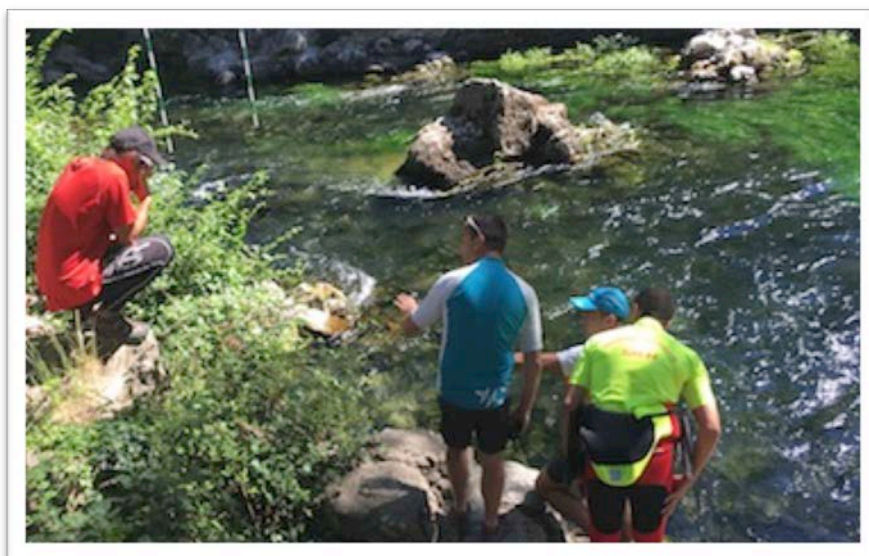
Conventionner avec les structures impactant fortement sur les accès à l'eau dans les territoires sensibles. Les parcs nationaux de Port-Cros, des Calanques et le syndicat de gestion du canal de Crapone conditionnent très fortement la pratique du canoë-kayak sur leurs territoires. Un travail de concertation doit être engagé avec ces structures pour la création de conventions de pratique des activités du canoë-kayak sur leurs territoires. Ces conventions viseront à définir les modalités de pratique, dans le respect des enjeux de protection de l'environnement.

Indicateurs : Les réunions de consultation ont lieu. Les conventions de pratique sont signées.

Participer à l'aménagement des accès à l'eau et des signalétiques pour la pratique du canoë-kayak. La création de signalétiques et l'aménagement des accès à l'eau sont des enjeux majeurs permettant de mettre en avant la présence de l'activité, de simplifier l'accessibilité pour tous les publics et notamment les publics touristiques, de sécuriser la pratique et de protéger les milieux naturels par réduction des piétinements des milieux sensibles. Ce travail est historiquement un axe fort d'action du comité régional. Pour l'olympiade 2017-2020, les travaux déjà engagés sur les parcours du Verdon, de la Durance, de l'Ubaye et du Guil devront être poursuivis. Un travail doit être engagé sur les parcours maritimes des communes des bassins du parc national de Port Cros et du parc national des Calanques.

Indicateurs : Le balisage et l'aménagement des accès à l'eau le long de la Durance, du Guil et de l'Ubaye se poursuivent. La concertation avec les communes et les parcs nationaux de Port Cros et des Calanques est engagée. Des projets d'aménagement sont signés avec les communes.

Animer l'outil vigilance-crue-météo. A chaque événement climatique particulier, pouvant affecter la sécurité des pratiquants, le CRCK diffuse une information de sécurité via son site internet et son réseau mailing adhérent.



Axe 4: « développer et gérer nos infrastructures et nos équipements », contribuer à l'aménagement du territoire

Constats

Nos forces

Le CRCK dispose de bassins de slalom en eau vive permettant la mise en œuvre d'entraînement et d'évènement.

Des locaux techniques à l'Argentière la Bessée, propices à la formation et à l'entraînement.

Nos faiblesses

Aucun bassin artificiel existant sur le territoire PACA entraînant une fuite des élites vers d'autres régions pour s'entraîner.

Des difficultés pour les clubs et comités départementaux à développer leurs infrastructures.



Les priorités

Gérer les stades d'entraînement et de compétition pour rester attractifs. Participer à la gestion des stades d'entraînement est un outil majeur au service de la performance sportive, des évènements et du développement touristique.

Créer un équipement structurant en Côte d'Azur. Une fuite des sportifs de haut niveau vers d'autres régions est constatée depuis 15 ans, du fait du manque de stades artificiels d'entraînement en zone périurbaine. Et aujourd'hui la relève n'est plus assurée. La création d'un stade artificiel permettra de dynamiser la performance sportive, d'organiser des évènements de niveau national à international et de dynamiser l'attractivité touristique du territoire tout au long de l'année.

Développer une offre de randonnées accessibles au plus grand nombre. Le développement du tourisme sportif doux est un enjeu majeur du développement territorial. La création de parcours, faciles, accessibles à tous et valorisants la richesse du milieu doit être favorisée. Réalisés en autonomie ou dans le cadre d'une pratique encadrée, ces parcours correspondent à l'évolution de la demande des publics touristiques : une pratique peu onéreuse, dynamique, bénéfique pour la santé et permettant de découvrir le territoire.

Inciter et aider les clubs à inscrire leurs opérations de rénovation des locaux, de réalisation d'ouvrages ou d'aménagements ou d'équipements dédiés à la pratique dans une démarche de développement durable. Le CRCK assure une fonction de conseil dans l'objectif d'une meilleure intégration environnementale, d'une réduction des consommations d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, d'une préservation des espèces sensibles.

Veiller au respect des autres usagers de nos sites de pratique. L'objectif est d'identifier les meilleurs leviers d'information du public pratiquant hors réseau fédéral et professionnel pour contribuer à la prise en compte des moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un développement maîtrisé des pratiques du CK (accès à l'eau...). L'accès à tous nos stades d'eau vive est gratuit.



Les actions

Gérer et entretenir le stade de slalom de l'Argentière la Bessée. La gestion du stade slalom de l'Argentière la Bessée, de niveau international, a été confiée au CRCK par la commune. Ce stade est accessible à tous (individuels, structures fédérales ou commerciales). Le CRCK organise une veille, il prévient la commune de gros travaux à engager et réalise les opérations d'entretien courantes.

Indicateurs : Les opérations de gestion et d'entretien sont réalisées.

Soutenir les comités départementaux pour l'entretien et la gestion des bassins de slalom de St Clément sur Durance, Vinon-sur-Verdon et Fontaine de Vaucluse. La gestion des bassins de slalom de St Clément sur Durance, de Vinon-sur-Verdon et de Fontaine de Vaucluse, de niveau régional, a été confiée aux comités départementaux concernés. Le CRCK organise un soutien financier, matériel et technique de ses structures déconcentrées pour la gestion des bassins de slalom.

Indicateurs : Les opérations de gestion et d'entretien sont réalisées.

Créer un bassin artificiel de niveau national à international sur le territoire de la Côte d'Azur. La création d'une installation sportive répond à de multiples enjeux. Elle permettra une dynamisation forte de l'activité sur le territoire, une réduction de la fuite des espoirs et sportifs de haut niveau en direction des autres régions, un accueil d'événements de niveaux national à international et une dynamisation de l'activité touristique et de loisir.

Indicateurs : Un site est défini. L'engagement d'une collectivité porteuse du projet est entériné.

Soutenir le projet de stade d'entraînement « sécurité » sur la Durance porté par l'ENSOSP. La gestion des secours en eau vive, lors des saisons touristiques et des épisodes de crues, nécessite un entraînement spécifique. Pour parfaire cet entraînement, les pompiers ont lancé une démarche de création d'un stade d'entraînement « sécurité » sur le territoire de la commune de Manosque. Le CRCK soutiendra cette action, par son travail de conseiller technique et de participation aux instances consultatives.

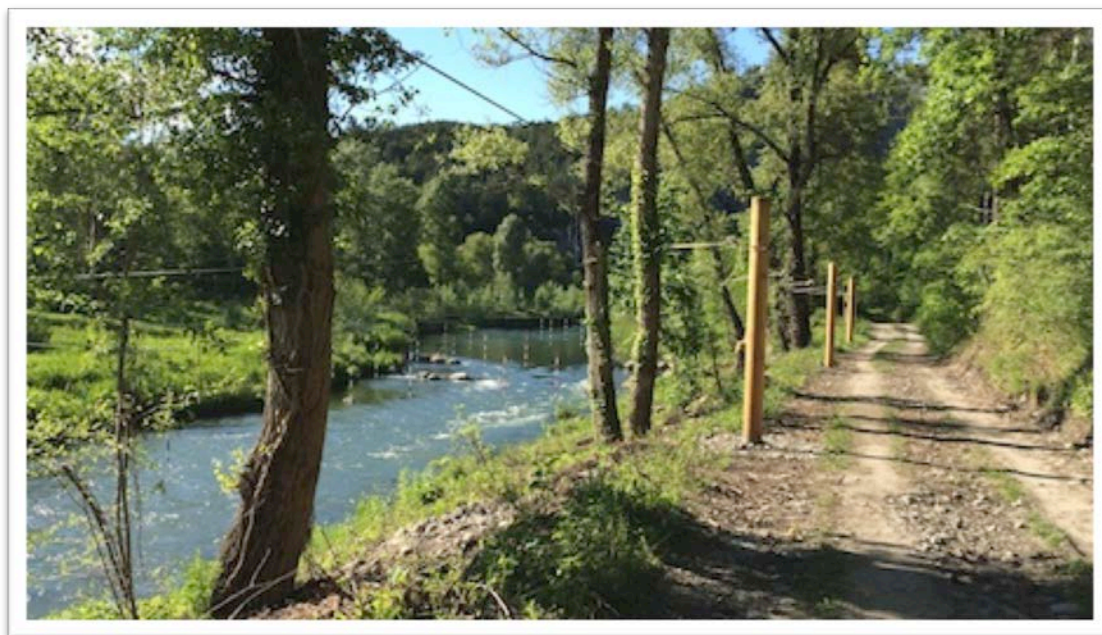
Indicateurs : Un site est défini. L'engagement d'une collectivité territoriale porteuse du projet est entériné.

Soutenir les projets de parcours thématiques de randonnées nautiques portés par les structures déconcentrées. Les parcours de randonnées thématiques sont des parcours de navigation, en eau calme, en eau vive et mer, mettant en avant la richesse patrimoniale ou naturelle du territoire. Ils sont matérialisés par des balisages et des équipements légers de valorisation du milieu. Ils peuvent être parcourus en autonomie ou dans le cadre des pratiques encadrées. Ils sont des outils majeurs de valorisation du milieu et de développement du tourisme doux. Le CRCK soutiendra par son rôle de conseiller technique les projets de création de sentiers nautiques de « L'Isle de l'oiselet » sur le Rhône, de « Balade sous le pont d'Avignon » sur le Rhône, du « Parc des libertés » en eau calme portés par le CDCK 84.

Indicateurs : Les parcours sont créés et valorisés par les communes et syndicat de développement.

Soutenir les clubs et comités départementaux pour l'aménagement et le développement de leurs locaux. Les locaux des clubs sont fréquemment situés à proximité des zones d'embarquement. Ces emplacements favorables à la pratique de l'activité rendent le développement d'infrastructures complexe, du fait des PPR et lois de protection de l'environnement et d'accès à l'eau. Le CRCK accompagne les clubs pour le montage technique et administratif de leurs projets dans le respect de la loi, des règles de sécurité et de la protection de l'environnement.

Indicateurs : Des projets d'aménagement clubs sont soutenus.



Axe 5: Nos ressources financières : « Agir sur les leviers économiques directs et indirects pour conforter notre assise financière »

Constats

Nos forces

Une histoire et une légitimité forte du comité régional en PACA ayant consolidé des partenariats importants avec les collectivités territoriales.

Des retombées touristiques majeures des activités valorisées par le comité régional, favorisant les partenariats.

Un équilibre financier maintenu durant l'olympiade précédente.

Nos faiblesses

Une trop grande dépendance aux financements des collectivités territoriales.



Les priorités

Développer les ressources propres du CRCK, indépendamment des subventions attribuées par les collectivités territoriales. Le développement et la création de nouvelles ressources issues des activités du CRCK est un garant de son développement à long terme. De nouvelles ressources financières doivent être cherchées.

Stabiliser les ressources issues des collectivités territoriales. Les partenariats existants doivent être maintenus. Les missions de service public du CRCK doivent être valorisées afin de maintenir les ressources issues des subventions attribuées par les collectivités territoriales.

Diversifier les ressources issues de la formation professionnelle gérée par le CRCK. Les marchés publics ouverts par la région PACA constituent l'une des ressources principales en terme de formation professionnelle animée par le CRCK, OF du CRCK. D'autres sources de financement doivent être trouvées afin de sécuriser le fonctionnement du CRCK.



Les actions

Renforcer les partenariats avec les structures privées. Les partenariats avec les structures privées sont actuellement trop modérés et limités au soutien relatif aux événementiels portés par le CRCK. Cette approche doit être élargie. Le renforcement des partenariats avec les structures privées pour l'organisation des événements doit être envisagé, mais est insuffisant. Une réflexion doit être engagée pour une proposition de service et de valorisation des partenaires privés, augmentant les ressources financières du CRCK. Valoriser les missions et actions du CRCK est le premier axe de travail. L'outil Business carte peut être un moyen de renforcer les partenariats par une combinaison de service et de valorisation de nos actions.

Indicateurs : Une plaquette de communication est créée. Le CRCK adhère à l'outil Business carte. Des services sont proposés au secteur privé. Les ressources financières issues du secteur privé sont accrues.

Augmenter le nombre de clubs. Le montant des cotisations reversé au CRCK et l'importance des subventions accordées par les collectivités sont entre autres dépendants du nombre de licenciés concernés. Deux types de titres sont délivrés, les licences annuelles, pour les pratiquants réguliers et les licences journalières, pour les pratiquants occasionnels. L'ensemble des actions de dynamisation proposées par le CRCK participe à l'augmentation du nombre de licenciés, elles doivent être maintenues et renforcées.

Indicateurs : Nombre de clubs et nombre de licenciés. Répartition géographique des licenciés.

Renforcer les partenariats avec les collectivités publiques et les Services de l'Etat en charge du Sport. Les projets menés en partenariat avec les collectivités publiques, permettant une dynamisation de la vie locale, départementale ou régionale doivent être promus. Une attention particulière doit être centrée sur les projets de développement sportif, social ou touristique.

Indicateurs : Signature de contrat d'objectifs. Augmentation des recettes issues des collectivités. Synergies avec les services de l'Etat.

Renforcer les recettes propres générées par les événements portés par le comité régional. Le CRCK doit tendre vers une logique d'autofinancement de ses événements. Pour cela, un renforcement des recettes propres est recherché. Le CRCK doit renforcer les recettes liées aux inscriptions et services annexes proposés durant les événements.

Indicateurs : Augmentation des recettes privées

Développer les recettes propres du CRCK. Le CRCK tend à augmenter ses recettes propres via l'organisation d'un événementiel à caractère lucratif. Cette activité lucrative devra être créée dans le respect de l'objet de l'association, au service du développement de l'activité canoë-kayak, du développement touristique, de la valorisation de milieux de pratique et de la protection de l'environnement.

Indicateurs : Un événementiel bénéficiaire porté par le CRCK est créé.

Diversifier et augmenter les recettes de la formation professionnelle du CRFCK. Pour cela, le CRFCK OF du CRCK maintiendra son travail de réponse aux appels d'offres de la région PACA. Il consolidera le poste d'assistant(e) administratif(e) chargé(e) de l'accompagnement des individus pour le montage de dossier de prise en charge individuel de type CIF CDI, CIF CDD, CPF ... Le travail partenarial engagé avec pôle emploi doit être maintenu, pour la construction de prise en charge individuelle.

Indicateurs :Eligibilité à l'ensemble des processus de financement actuels et futurs. Diversité du type de recette.



ORIENTATION

N°2

ACCUEILLIR
ANIMER
FORMER

**LE GRAND PUBLIC
NOS PRATIQUES – NOS PRATIQUANTS (ES)
NOS FORMATIONS**



Axe 6: Promouvoir l'attractivité du territoire par l'organisation d'évènements d'ampleur régionale à internationale

Constats

Nos forces

Un calendrier sportif complet et diversifié dans les différents milieux de pratique.
Une implication des clubs et comités départementaux dans le calendrier.
Une ressource bénévole dynamique et impliquée dans les évènementiels.
Des évènements d'ampleur nationale à internationale organisés sur le territoire.
Une reconnaissance forte des collectivités de l'impact touristique et économique des évènements portés par le comité régional.
Les principes de l'écocitoyenneté appliqués lors des évènements.

Nos faiblesses

Un calendrier d'évènementiels tous publics de loisirs, peu conséquent.



Les priorités

Proposer des événements d'ampleur participant au développement socio-économique du territoire. Le CRCK porte des événements d'ampleur nationale et internationale. Ces événements induisent des retombées économiques par l'afflux de compétiteurs et de spectateurs, ils affichent les richesses du territoire PACA auprès des publics et compétiteurs et participent à l'émulation des pratiquants de la région.

Proposer un calendrier sportif dense et représentant les disciplines pratiquées sur le territoire. Le calendrier régional des compétitions est un outil essentiel de l'émulation et du développement sportif. Il doit représenter les disciplines pratiquées par les clubs et être répartis sur le territoire régional.

Contribuer à l'accessibilité de nos pratiques, densifier une offre de loisir sportif. L'organisation de manifestations promotionnelles ouvertes à tous permet de répondre à des besoins de loisir sportif des résidents et touristes présents sur le territoire. Ils sont des outils essentiels du développement local. Ils génèrent une activité économique dans une logique de bien être, de santé, de plaisir, de dépassement de soi et de cohésion au sein d'un milieu naturel et patrimonial de qualité.

Agir positivement sur notre environnement naturel durant nos manifestations. Au-delà de travailler à la production de documents de référence (mallette), le CRCK dans ses organisations événementielles sportives ou grand public applique une démarche "Eco-événement". Le CRCK participe aux initiatives de formation proposées par les partenaires que sont les CROS à améliorer cette démarche "éco-événement". Le succès de cette démarche passe aussi par le partenariat entre toutes les parties prenantes d'un territoire et en lien avec les différents parcs régionaux et nationaux de notre territoire.



Les actions

Organiser un évènement loisir pour tous, porté par le comité régional. Le comité régional créera un évènement sportif pour tous publics sur le territoire PACA. Cet évènement sera sportif, ludique et familial, sur un site fixe, renouvelé chaque année. Il permettra à tous de se réunir autour de l'activité canoë-kayak. Il proposera des temps d'activités conséquents et diversifiés. Des temps de convivialités seront prévus. Les principes de la charte « eco-évènement » seront respectés.

Indicateurs : Création de l'évènement. Nombre de participants. Balance financière. Pérennisation de l'évènement.

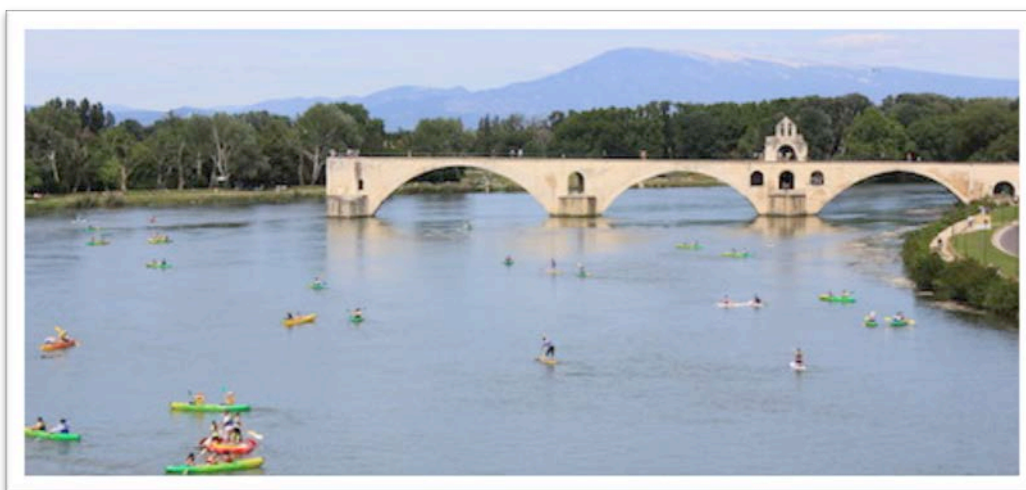
Soutenir les évènements loisirs pour tous, organisés par les clubs du comité régional. Le CRCK apportera un soutien technique, logistique et/ou financier aux évènements sportifs de loisir organisés chaque année, pour tous publics sur le territoire PACA. Ces évènements valorisent la pratique du canoë-kayak pour tous. Ils participent au développement de l'activité et des sports de nature doux dans une logique de bien être et de cohésion :

- × 1000 Pagaies organisé par le CDCK 84 à Avignon,
- × Kayak Snow organisé par le club de Briançon à Pelvoux
- × BFK organisé par le club de Briançon à l'Argentière la bessée

Indicateurs : Pérennisation des évènements. Nombre de participants.

Coordonner la construction d'un circuit d'évènements de loisirs sportifs pour tous. Le CRCK impulsera une dynamique auprès de ses clubs et comités pour l'organisation d'un calendrier de regroupements populaires sportifs canoë-kayak. Ces regroupements portés par les clubs, inscrits au calendrier régional, seront sportifs, cohésifs, familiaux et permettront l'accueil de publics porteurs de handicap. Ils s'adresseront aux publics licenciés ou souhaitant découvrir l'activité canoë-kayak.

Indicateurs : Les consultations clubs sont réalisées. Les clubs adhèrent au projet. Des évènements sont organisés. Nombre de participants.



Organiser des compétitions portées par le comité régional. Le CRCK organise en son nom propre un à deux évènements sportifs par an de niveau national à international. Ces évènements de grande ampleur permettent de dynamiser le tissu sportif local, de participer à la renommée du territoire régional et génèrent des retombées économiques indirectes auprès du tissu socio-économique local :

- × Championnat du monde juniors slalom
- × Coupe du monde seniors de slalom
- × Coupe du monde seniors de descente
- × Championnat de France mer Océan Racing VA'A
- × Championnat de France descente
- × Championnat de France slalom
- × Sélectifs niveau national 1 et 2 slalom et descente
- × Championnat d'Europe Freestyle

Indicateurs : Pérennisation des évènements. Nombre de participants.

Soutenir les compétitions organisées par les clubs du comité régional. Le CRCK anime et soutient le calendrier régional des compétitions organisées et portées par ses clubs. Le soutien est technique, logistique et/ou financier. Ces évènements permettent de dynamiser la vie du comité régional. Ils valorisent la pratique des activités et permettent de stabiliser ou augmenter le nombre annuel des licences.

- × Championnats régionaux eau vive : slalom, descente, free style (8 évènements par an)
- × Championnats régionaux mer : Océan Racing et VA'A (1 à 2 évènements par an)
- × Championnats régionaux eau calme : kayak polo (1 évènement par an)
- × Sélectifs et championnats de niveau national 3 en eau vive (1 ou 2 évènements par an)
- × Sélectifs et championnats nationaux en mer (2 évènements par an)
- × Championnat de France de Freestyle
- × Championnat de France de sport adapté
- × Compétitions non qualificatives : Kayathlon de Fos sur Mer, Grand prix de la Cigarette, Ladys VA'A, Porquerolaise, Grand prix du Thor, Makintocontest Freestyle, TupunaCup, Marseille Raid Littoral, Te aitoFarani, challenge Maxime, Festi'Pal, Semi marathon de l'étang de Berre (11 évènements par an)

Indicateurs : Pérennisation des évènements. Nombre de participants.

Appliquer les principes de l'écocitoyenneté lors de la mise en œuvre des évènements organisés ou soutenus par le comité régional. Le CRCK a construit des méthodes simples de réduction des impacts lors des regroupements sportifs et de loisirs : démarche éco-évènement. Le CRFCK achète des produits locaux pour l'alimentation des bénévoles et participants, utilise des emballages et des couverts biodégradables ou compostables, organise la collecte et le tri des déchets, anime des stands de sensibilisation et de découverte de l'environnement, valorise les déchets alimentaires auprès des agriculteurs locaux, utilise des contenants réutilisables au détriment du jetable, utilise des impressions utilisant des encres biodégradables, favorise le covoiturage des bénévoles.

Indicateurs : Mise en œuvre des principes éco-évènement.



Axe 7: Nos pratiquantes et nos pratiquants : « Le canoë-kayak une pratique pour tous »

Constats

Nos forces

Une très bonne représentation des femmes dans nos instances dirigeantes. Une féminisation des pratiquants croissante.
Une très bonne représentation de nos clubs sur le territoire régional.
Un accroissement du nombre de licenciés durant la précédente olympiade.

Nos faiblesses

Un sport principalement masculin.
Seuls 30% de jeunes dans nos clubs.
Peu de clubs proposent un accueil de personnes en situation de handicap.



Les priorités

Accompagner les clubs dans la mise en place de solutions permettant de mieux accueillir les publics handicapés ou fragilisés. Deux axes de travail : lutter contre l'inadaptation des locaux des clubs et les conditions d'accès à l'eau (absence d'aménagement des berges) qui limitent fortement l'accueil des publics handicapés et développer des formats de manifestation (sport loisir / sport compétition) permettant l'accueil des publics handicapés (moteurs, sensoriels et/ou mentaux).

Permettre aux publics des quartiers dits « sensibles » de pratiquer le CK. Le maillage territorial des clubs permet de proposer des cycles de découverte et d'initiation au canoë kayak à destination des publics jeunes dans les villes et les quartiers difficiles au printemps et en automne.

Dynamiser la pratique de loisir, dans une logique de bien être et de santé. La pratique loisir est essentielle au développement sociétal. Elle est le vecteur de valeurs cohésives et permet aux individus de se développer dans le respect de leur santé. Pratiquée dans les clubs, elle doit être valorisée, afin d'augmenter le nombre de licenciés des sections loisirs.

Dynamiser la pratique des seniors. La pratique du canoë-kayak permet de maintenir et de développer les potentialités physiques, dans un cadre naturel de qualité en PACA, en créant des contraintes minimales pour les articulations et l'organisme. Le kayak de randonnée est particulièrement adapté aux publics seniors. Principalement résidents de la Côte d'Azur, les seniors représentent une très grande partie des adhérents du CRCK PACA. Une offre de loisir et de regroupement amplifiant leur cohésion et leur implication est nécessaire.

Maintenir et dynamiser l'implication des femmes dans la pratique du canoë-kayak. Avec 30% de femmes parmi ses adhérents, le canoë-kayak en PACA est un sport principalement masculin. Le nombre de femmes de 2012 à 2016 a été en constante augmentation. Le CRCK doit maintenir les actions engagées pour poursuivre dans cette dynamique de féminisation de l'activité.



Les actions

Organiser les rencontres régionales handisport et sport adapté canoë-kayak. Chaque année les clubs de canoë-kayak dont les adhérents sont porteurs de handicap sont conviés à une animation sportive sur le Rhône. Cette animation associe une randonnée et la découverte de supports navigations inhabituellement pratiqués dans les clubs.

Indicateurs : Mise en œuvre de l'action. Nombre de participants

Coordonner la construction d'un circuit d'évènements de loisirs sportifs pour tous. Le CRCK impulsera une dynamique auprès de ses clubs et comités pour l'organisation d'un calendrier de regroupements populaires sportifs canoë-kayak. Ces regroupements portés par les clubs, inscrits au calendrier régional, seront sportifs, cohésifs, familiaux et permettront l'accueil de publics porteurs de handicap. Ils s'adresseront aux publics licenciés ou souhaitant découvrir l'activité canoë-kayak.

Indicateurs : Les consultations clubs sont réalisées. Les clubs adhèrent au projet. Des évènements sont organisés. Nombre de participants.

Soutenir la participation au championnat de France de sport adapté canoë-kayak. Le déplacement au championnat de France de sport adapté de canoë-kayak est porté par un club en partenariat avec la fédération française de sport adapté. Le CRCK soutient cette action par une implication technique, logistique et/ou financière.

Indicateurs : Nombre de participants.

Soutenir financièrement les actions sport quartier prioritaire de la ville portées par les clubs et comités départementaux. Les clubs et comités départementaux mettant en œuvre une action de découverte du canoë-kayak à destination des quartiers prioritaires de la ville reçoivent un soutien financier du comité régional sur simple demande. Ces actions permettent conjointement de faire découvrir l'activité canoë-kayak à un public éloigné de la pratique et participe au développement social et éducatif des publics.

Indicateurs : Nombre d'actions soutenues. Montant attribué.

Aide au club à l'élaboration de dossiers pour des aménagements matériels favorisant l'accueil de personnes en situation de handicap. Le CRCK nomme un conseiller technique en charge de l'accompagnement technico-administratif des structures pour la construction d'aménagements. Les demandes sont centralisées par le secrétariat. L'assistance peut être effectuée à distance ou in-situ pour améliorer la pertinence de l'aide.

Indicateurs : Nombre de projets soutenus. Nombre de projets aboutis.

Regrouper les femmes dirigeantes lors d'un séminaire de formation. Organisé chaque année, le séminaire femmes dirigeantes vise à offrir une formation aux femmes exerçant des fonctions de responsabilité dans nos structures. Cette action leur permet de gagner en autonomie, de renforcer leur rôle de leadership et leur permet de prendre une place centrale dans une activité traditionnellement masculine. Elles sont des exemples, incitant d'autres femmes à adhérer au projet et à l'activité.

Indicateurs : Nombre de femmes présentes au séminaire. Nombre de femmes licenciées.

Valoriser les accueils proposés dans les clubs. Les clubs du territoire sont complémentaires et proposent des activités diversifiées répondant aux besoins des différents publics : loisir, compétition, disciplines variées, enfant, famille, adulte, public en situation de handicap ... Le CRCK produira des fiches techniques résumant l'identité des clubs, leurs valeurs, leurs disciplines pratiquées et groupes accueillis. Ces informations seront mutualisées et rendues disponibles au grand public.

Indicateurs : Les fiches identités sont créées. Les fiches identités sont communiquées et valorisées.

Favoriser la pratique des seniors dans un objectif de santé et de bien être. La pratique du canoë-kayak en mer concerne principalement un public senior. Le soutien aux évènementiels de loisir organisés par les clubs de la mer cible le plus souvent un public senior. Le CRCK maintiendra son soutien à toutes les initiatives locales.

Indicateurs : Réalisation des évènements. Nombre de seniors inscrits.



Axe 8: Nos formations : «Former et professionnaliser»

Constats

Nos forces

Une commission régionale enseignement formation très dynamique.

Un centre de formation leader au niveau national.

Un planning de formation fédéral dense.

Un planning de formation professionnelle couvrant un large panel de métiers de l'animation, du tourisme et du sport, dont l'ensemble des métiers permettant l'encadrement du CKDA.

Le CRFCK est UFA du CFA Futurosud.

Des partenariats publics et privés robustes : CREPS PACA, UCPA, éducation nationale, SDIS, collectivités ...

Une formation déconcentrée, répartie sur le territoire régional.

Nos faiblesses

Une difficulté à mobiliser les bénévoles dans les formations fédérales.

Des certifications pagaiées couleurs insuffisamment utilisées.



Les priorités

Accompagner les clubs dans la mise en place du dispositif « Pagaies Couleurs ». Améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les clubs est la clé de la transformation positive des comportements notamment en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

Accompagner et former les cadres bénévoles de clubs aux problématiques les concernant. L'offre de formation des bénévoles doit être construite en adéquation avec les besoins des acteurs de terrain, au service de l'autonomie, de la qualité et de la sécurité : encadrement, enseignement, entraînement, tutorat, gestion du club, gestion des événements
....

« Un club ! Un moniteur ! » Cet objectif est primordial pour le CRCK. La présence d'un moniteur diplômé bénévole ou professionnel dans chaque club est un garant de la sécurité, de la qualité et de la dynamique d'enseignement de l'activité.

Maintenir les unités mobiles de formation. Pour gagner en efficacité et mieux répondre aux besoins territoriaux, le CRCK se déplace sur les sites où la demande existe en particulier le littoral.

Dynamiser la politique de formation des clubs en matière de formation aux diplômes d'encadrement (moniteur, entraîneur, éco-guide), de jugement, d'arbitrage et d'organisation de manifestations. Au-delà d'organiser les formations, le CRCK met en place un système de bourse (chèque formation) pour accompagner les initiatives de formation des bénévoles, des entraîneurs et des sportifs en liste.

Développer l'observatoire « sécurité » et organiser une journée sécurité en eau vive et en mer regroupant tous les acteurs. L'objectif est d'orienter l'action du CRCK dans le domaine de l'information et de la prévention auprès du « grand public » et de la formation des cadres mais aussi d'être support au conseil des administrations compétentes, des collectivités ou autres structures en charge de valoriser, signaler, aménager, entretenir les parcours.

Participer à la formation des acteurs de la sécurité civile en eau vive et en mer. Le CRCK dans sa mission de service public participe à l'accroissement de la sécurité des pratiques. La sécurité s'entend par l'ensemble des procédures mises en œuvre en amont et pendant l'activité mais aussi comme les procédures de secours mobilisés en cas d'incident ou d'accident.

Apporter une réponse au grave déséquilibre entre l'offre et la demande en encadrement, particulièrement en saison estivale. Les besoins en encadrement professionnel sont fluctuants au fil de l'année. Ils nécessitent la présence de nombreux moniteurs disponibles et compétents dans différents milieux et pour différentes actions. Une assistance au recrutement par la mise en réseau des employeurs et des professionnels est nécessaire.

Les actions

Organiser annuellement deux journées sécurité : en eau vive et en mer. Les journées sécurité regroupent l'ensemble des acteurs concernés par la pratique du canoë-kayak et la gestion des secours : adhérents, professionnels, pratiquants, SDIS, PGHM, CRS, préfecture, formateurs, CrossMed Elles visent à former les pratiquants et cadres bénévoles ou professionnels aux problématiques relatives à la sécurité. Elles combinent des tables rondes, formations théoriques et temps d'échanges pratiques.

Indicateurs : Réalisation des journées. Nombre de personnes présentes.

Produire des outils techniques opérationnels sur les thèmes de la sécurité à destination des pratiquants, des bénévoles et des professionnels de l'activité. A l'issue des journées sécurité, le CRCK PACA mandate une production écrite sur les thèmes abordés. Ces productions sont chaque année liées aux préoccupations des acteurs rencontrés. Elles peuvent prendre la forme de cartes, fiches techniques ou cahiers techniques... Elles sont diffusées gratuitement via le site internet du CRCK.

Indicateurs : Production et mise en ligne des outils. Nombre de téléchargements.

Former les cadres encadrant des clubs aux problématiques pédagogiques. Chaque année deux formations à destination des cadres certificateurs pagaies couleurs et des tuteurs de club sont proposées. La première vise à favoriser l'usage de l'outil pagaie couleur comme support d'enseignement et de progression pédagogique. La seconde vise à accompagner les tuteurs dans leur démarche de formation des stagiaires bénévoles ou professionnels.

Indicateurs : Nombre de personnes présentes.

Former les cadres entraîneurs aux problématiques de perfectionnement sportif. Chaque année, une formation à destination des entraîneurs de club est proposée. Cette formation vise à accompagner les entraîneurs qui préparent les jeunes à la performance pour leur permettre d'optimiser leur action dans le respect du développement de l'enfant et de l'adolescent.

Indicateurs : Nombre de personnes présentes.

Former les bénévoles à la gestion de course. Les courses sportives sont des moments essentiels de la vie du comité. Elles nécessitent une compétence technique et administrative importante pour respecter les règlements fédéraux et utiliser les outils techniques nécessaires. Un groupe projet « gestion de course » est créé, les bénévoles doivent être formés à leurs missions pour atteindre l'autonomie. Plusieurs journées par an peuvent être planifiées pour atteindre cet objectif.

Indicateurs : Nombre de personnes présentes. Autonomie des bénévoles lors des courses sportives.



Former les bénévoles des clubs aux problématiques les concernant. Chaque année, une session de formation pour les bénévoles membres actifs de club est proposée. Le thème de cette session de formation est modifié chaque année en fonction des besoins extraits des réalités de la vie des clubs. Elle est mise en œuvre lors du week-end « tous volontaires » ou lors d'une session complémentaire si besoin.

Indicateurs : Nombre de personnes présentes.

Réaliser des formations aspirant moniteur fédéral pagaie couleur et moniteur fédéral pagaie couleur options eau calme/eau vive et eau calme/mer. Ces formations permettent de former les cadres bénévoles des clubs. L'objectif du CRCK est d'atteindre le ratio d'un cadre pour un club. Suite à la formation, l'animation des tuteurs pour le suivi des stagiaires en club est essentielle.

Indicateurs : Nombre de sessions réalisées, nombre de personnes diplômées.

Proposer aux titulaires d'un diplôme de moniteur fédéral pagaie couleur un diplôme professionnalisant, accessible rapidement. Le titulaire d'un monitorat fédéral pagaie couleur peut accéder aux certifications du certificat de qualification professionnelle option eau calme/mer ou option eau calme/eau vive en une journée de formation et une journée d'examen. Cette formation permet de professionnaliser les moniteurs bénévoles des clubs, pour un gain de sécurité et de qualité pédagogique. Les moniteurs pourront couvrir les accroissements d'activité des clubs liés aux partenariats construits avec le secteur socio-éducatif.

Indicateurs : Nombre de sessions réalisées, nombre de personnes diplômées.

Proposer l'ensemble des diplômes professionnels permettant l'encadrement des activités du canoë-kayak contre rémunération. Le CRCK assure une veille réglementaire concernant l'évolution de l'encadrement professionnel du canoë-kayak. Cette veille réglementaire, associée à un partenariat avec le CREPS PACA, lui permet de couvrir l'ensemble des diplômes professionnels permettant l'encadrement du canoë-kayak. La diversité des diplômes permet de couvrir des besoins divers d'encadrement en termes de compétences et de prérogatives : supports techniques canoë-kayak en eau vive, rafting, nage en eau vive et canoë-kayak de mer, certificat de qualification professionnelle canoë-kayak option eau calme/eau vive et option eau calme/mer, brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) option canoë-kayak et disciplines associées en eau calme en eau vive jusqu'à la classe III et en mer jusqu'à 4 Beaufort, BPJEPS canoë-kayak et disciplines associées en eau vive, BPJEPS canoë-kayak et disciplines associées en mer, diplômes d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) perfectionnement sportif option canoë-kayak en eau vive et certificat de spécialisation kayak de mer.

Indicateurs : Nombre de sessions réalisées, nombre de personnes diplômées.

Former les professionnels du secours aux techniques de secours en eau vive. Le CRCK s'est positionné comme structure ressource pour la formation et l'accompagnement des professionnels du secours en eau vive des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes et du Gard. Une convention avec les services départementaux d'incendie et de secours a été signée. En complément, le PGHM participe à des sessions de formation.

Indicateurs : Nombre de sessions réalisées, nombre de personnes accueillies.

Associer les salariés du CRFCK dans le projet de développement du comité régional.

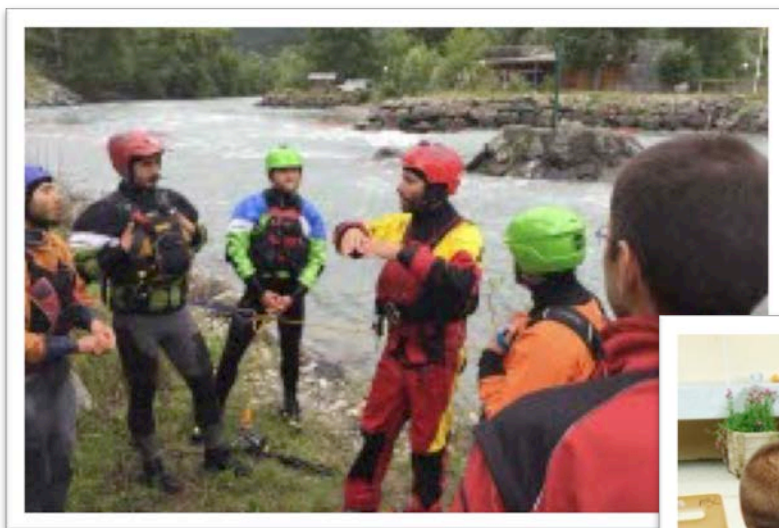
Chaque année, les salariés du CRFCK sont reçus individuellement en réunion de bilan annuel. Lors du bilan annuel, un point est effectué sur les réalisations de l'année, l'atteinte des objectifs, le confort, les difficultés dans le poste, les besoins de formation et la définition des objectifs et évolutions de l'année. A l'issue de l'entretien, le plan personnel de formation est défini pour chaque salarié. La participation aux formations proposées par le CDOS et le CROS est privilégiée.

Indicateurs : Les plans de formation individuels sont définis et mis en œuvre.

Faciliter le recrutement des structures de canoë-kayak, permettre aux diplômés de trouver un emploi en canoë-kayak.

Le CRFCK propose une bourse à l'emploi. Cette bourse à l'emploi permet aux employeurs fédéraux et privés de publier des offres d'emploi en encadrement et/ou gestion des activités sportives. En constant accroissement durant la précédente olympiade, l'usage de cette bourse doit être maintenu et favorisé, au service des professionnels et des structures sportives.

Indicateurs : Nombre d'annonces publiées. Nombre d'annonces pourvues. Qualités des emplois.



ORIENTATION

N°3

PERFORMER

NOTRE RAYONNEMENT – LE HAUT NIVEAU



Axe 9 : Le haut niveau : «La recherche de l'excellence et du haut niveau»

Constats

Nos forces

Un pôle espoir labélisé dans le parcours d'excellence sportive de la FFCK.

Une structure club « Marseille, Mazargues Canoë-kayak », incubateur de jeunes prometteurs.

Nos faiblesses

Le Pôle espoir de Marseille ne disposant pas de plan d'eau exigé dans le cahier des charges haut niveau FFCK 2020-2024.

Des cadres entraîneurs compétents mais qui sont sur des emplois précaires et à temps partiel sur la saison sportive.

Un aménagement du temps scolaire inadapté aux exigences.

Il n'est pas possible en PACA de naviguer toute l'année en eau vive, absence de structure artificielle de niveau international.



Les priorités

Viser l'excellence sportive dans nos disciplines. La construction de l'excellence sportive nécessite un accompagnement auprès des jeunes dès le plus jeune âge. La construction de la performance est réalisée par palier, auprès de différentes structures soutenues par le CRCK : club, équipe régionale, groupe jeune potentiel haut niveau, pôle espoir.

Contribuer à l'atténuation des coûts d'une saison sportive pour les jeunes en liste espoir et de haut niveau. Le CRCK accompagne ses athlètes avec une participation aux frais d'inscription en structure de haut niveau, des aides matérielles (bateau de compétition) et du soutien financier aux clubs formateurs pour préparer les échéances sélectives (stages, achat de créneaux d'entraînement).

Organiser la prévention et le suivi médical réglementaire des sportifs en liste. Le CRCK assure le suivi des sportifs en liste dans une structure du PES.



Les actions

Animer l'équipe régionale jeunes. Le CRCK organise une détection des jeunes motivés et répondant aux exigences de la compétition, pour les réunir au sein de l'équipe régionale jeunes. L'équipe régionale jeunes vise à proposer des sessions d'entraînement complémentaires aux sessions habituellement proposées par les clubs et comités départementaux aux jeunes repérés. La détection des jeunes est réalisée lors des compétitions, elle est formalisée en épreuve lors d'un week-end de détection. Les entraînements sont organisés sous le format de 3 stages d'une semaine organisés chaque année.

Indicateurs : Résultats sportifs de l'équipe régionale jeune dans le circuit national.

Accompagner « les jeunes potentiels haut niveau ». « Les jeunes potentiels haut niveau » sont les meilleurs jeunes de la région PACA issus de l'équipe régionale jeune et des pôles espoir de Marseille, Pau et Tours. Un conseiller technique est chargé de leur suivi, de leur accompagnement et de leur entraînement complémentaire dans le respect de leur développement. Deux stages supplémentaires leur sont proposés : un stage d'entraînement la semaine précédant les championnats de France, leur permettant un affutage précompétitif, et la participation d'une tournée internationale d'entraînement, leur permettant de se confronter à des jeunes espoirs d'autres nationalités. Le suivi de leur entraînement annuel est réalisé par le conseiller technique, en charge de veiller à l'adéquation des charges et thématiques d'entraînement en lien avec leurs besoins. Ces jeunes bénéficient en complément d'un coaching spécifique lors des compétitions de niveau national (3-4 courses par an), afin de les accompagner dans la gestion de leur stratégie de course.

Indicateurs : Résultats sportifs dans le circuit national. Nombre de jeunes inscrits dans une structure de haut niveau : pôle espoir, liste ministérielle

Animer et soutenir le pôle espoir de Marseille labélisé dans le parcours d'excellence sportive de la FFCK. Le pôle espoir est une structure d'entraînement à destination des jeunes potentiellement haut niveau. Elle vise à accompagner les jeunes dans la construction de leur projet performance sportive dans le respect de leur développement et évolution scolaire. Le CRCK participe à son financement, son organisation, aux coachings, aux entraînements.

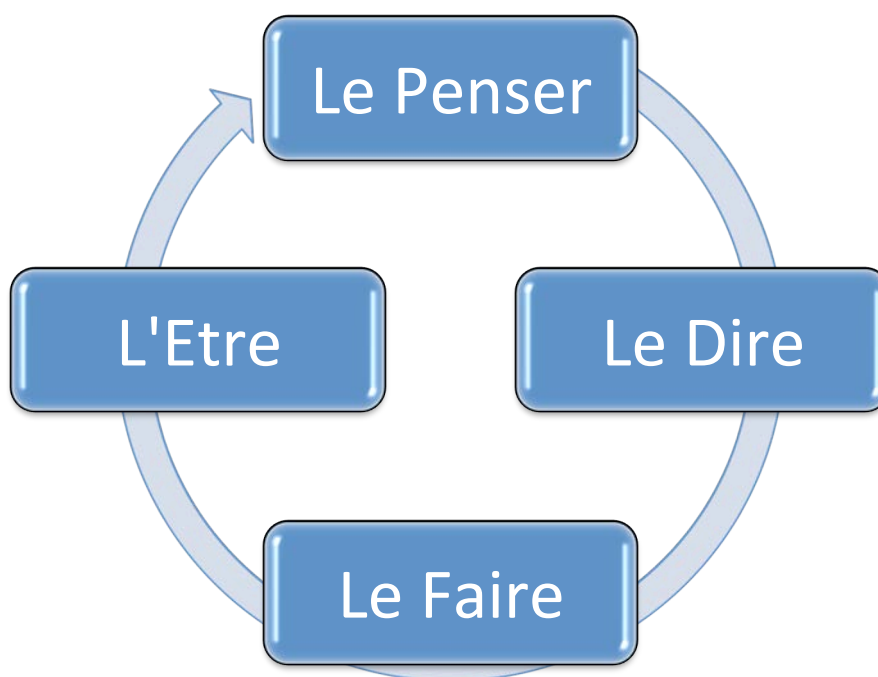
Indicateurs : Nombre de jeunes inscrits en liste espoir

Soutenir les jeunes des pôles espoirs à réaliser leur projet indépendamment de leur situation sociale. Le CRCK participe financièrement aux frais de chaque jeune originaire de PACA inscrit en pôle espoir (Marseille, Tours et Pau). Il prend en charge une partie des frais d'inscription, les frais de déplacement en stage et en compétition.

Indicateurs : Nombre de jeunes inscrits en liste espoir

Accompagner les jeunes de la région aux tests de détection de mise en liste ministérielle. Chaque année, la FFCK organise à Toulouse des tests pour détecter les espoirs de canoë-kayak. Le CRCK organise le déplacement et accompagne les jeunes à ces épreuves essentielles dans la construction de leur projet sportif. Il mandate un cadre technique en charge de leur coaching.

Indicateurs : Nombre de jeunes inscrits en liste espoir



CONTACT

Siège social:

CRFCK "Jacques Arnaud"
Complexe sportif du Quartz
05120 l'Argentière-la-Bessée

Mlle CARLIER Chloé,
Assistante administrative
Tél : 06.61.73.98.69
Mail : secretariat@canoe-paca.fr

Comité Provence
Alpes-Côte d'Azur



Fédération Française de Canoë-Kayak